Vos cotisations





CCN ESTHETIQUE - COSMETIQUE

IDCC 3032

En vigueur au 01/01/2021

Ensemble du personnel

■ BASE OBLIGATOIRE

Taux de cotisation pour le salarié seul :

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES	Régime général	Régime local		
EN % DU PMSS (1)	Salarié	Salarié		
Base conventionnelle (minimum obligatoire)	1,16 %	0,67 %		
Option 1 Obligatoire *	0,48 %	0,48 %		
Base conventionnelle + option 1	1,64 %	1,15 %		
Option 2 Obligatoire *	0,73 %	0,73 %		
Base conventionnelle + option 2	1,89 %	1,40 %		

^{*} Au choix de l'entreprise qui peut couvrir ses salariés, au-delà de la base conventionnelle en souscrivant une des 2 options en obligatoire.

La souscription aux options nécessite la rédaction d'un acte juridique conformément à l'article L.911-1 du Code de la Sécurité sociale.

■ GARANTIES OPTIONNELLES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la Base conventionnelle obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime local			
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	
Extension Ayants droit facultative Base conventionnelle	-	0,99 %	0,76 %	-	0,58 %	0,44 %	
Cotisations supplémentaires salariés et ayants droit							
Option 1 facultative	0,54 %	0,47 %	0,31 %	0,54 %	0,47 %	0,31 %	
Option 2 facultative	0,81 %	0,72 %	0,48 %	0,81 %	0,72 %	0,48 %	
Sur complémentaire facultative (non responsable)	1,23 %	1,07 %	0,80 %	1,23 %	1,07 %	0,80 %	

En complément de la Base conventionnelle + option 1 obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime local			
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	
Extension Ayants droit facultative option 1	-	1,41 %	1,05 %	-	1,00 %	0,73 %	
Cotisations supplémentaires salariés et ayants droit							
Option 2 facultative	0,27 %	0,25 %	0,17 %	0,27 %	0,25 %	0,17 %	
Sur complémentaire facultative (non responsable)	0,70%	0,60 %	0,49 %	0,69 %	0,60 %	0,49 %	

En complément de la Base conventionnelle + option 2 Obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime local			
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	
Extension Ayants droit facultative option 2	-	1,65 %	1,20 %	-	1,24 %	0,88 %	
Cotisations supplémentaires salariés et ayants droit							
Sur complémentaire facultative (non responsable)	0,42%	0,35%	0,32 %	0,42%	0,35%	0,32 %	

⁽¹⁾ Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

⁽²⁾ Cotisation gratuite à partir du 3e enfant